

SEANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2006

Extrait du Registre des Délibérations

L'An deux mille six et le vingt mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire des séances, sis 50, Place Zeus à Montpellier, sous la présidence de Monsieur Georges FRECHE.

Nombre de membres en exercice : 90

Etaient présents ou représentés :

M. ALAUZET, Mmes ANGLES, ANTOINE-SANTONJA, MM ATLAN, BARRANDON, Mmes BECCARIA, BEGIN, BENEZECH, BHIRI, M. BIAU, Mmes BLANC, BONIFACE-PASCAL, MM BONNAFOUX, BONNAL, BOUILLE, BOUISSON, BOUVIER, BREYSSE, Mme BUONO, M. CAIZERGUES, Mme CAPUOZZI-BOUALAM, M. CASTET, Mme CASTRE, M. CHARLEMAGNE, Mmes CHAZE, COLLERAIS, MM COMBETTES, CONESA, COULET, Mmes COUVERT, D'ABUNTO, M. DAMIENS, Mme DAUVERCHAIN-ARNAUD, MM DECAILLON, DELON, Mmes DELONCLE, DEPLANQUES, DOMBRE-COSTE, MM DUDIEUZERE, FABRE, FLEURENCE, Mme FOURTEAU, MM FRAYSSE, FRECHE, GARRIGA, GRAND, GUEDJ, GUIBAL, HEGOBURU, JULIEN, LACOMBE, LARBIOU, Mmes LE DAIN, LE FAOU, MM LEVITA, MAJDOUL, Mme MANDROUX, MM MARTINIER, MARTY, MAUREL, MEISSONNIER, MEUNIER, MICHEL, Mme MIENVILLE, MM C. MORALES, G. MORALES, Mme MOSCHETTI-STAMM, MM MOURE, NICOLAS, PASSET, E. PASTOR, G. PASTOR, PELLET, POUGET, PRUNET, QUIOT, Mme ROMERO, MM ROUMEGAS, SANICOS, SAUREL, SUBRA, TALVAT, VALETTE, Mme VAUCELLE, M. VIGNAL, Mmes WEILL, ZANNETTACCI.

Absents : M. DEAN, Mme RUBAN, M. THINES.

TRAMWAY, TRANSPORTS, DEPLACEMENTS – TRAMWAY TROISIEME LIGNE ET EXTENSION OUEST DE LA PREMIERE LIGNE – MODIFICATION D'UN PERIMETRE D'ETUDES – APPROBATION

Monsieur R. Subra, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération, Président délégué de la Commission Tramway, Transports, Déplacements, rapporte :

Par délibération n°4798 du 25 juillet 2002, le Conseil de Communauté a approuvé les propositions d'objectifs de l'opération, ainsi que la proposition de tracé et de variantes de la 3^{ème} ligne de tramway, reliant Juvignac à Palavas-les-Flots.

Par délibération n°5349 du 23 juillet 2003, le Conseil de Communauté a approuvé l'instauration d'un périmètre d'études selon les dispositions de l'article L.111-10 du Code de l'Urbanisme, pour permettre de préserver la faisabilité de la réalisation de la 3^{ème} ligne de tramway et de l'extension Ouest de la 1^{ère} ligne, et de prendre les mesures conservatoires en matière d'urbanisme et d'aménagement, de façon à préparer et à faciliter le déroulement des procédures d'intérêt général et de déclaration d'utilité publique ultérieures.

En date du 29 décembre 2004, un arrêté préfectoral a modifié le périmètre de la Communauté d'Agglomération de Montpellier en autorisant le retrait de la commune de Palavas-les-Flots concernée par le tracé de la 3^{ème} ligne de tramway.

Par délibération de ce jour, le Conseil de Communauté vient d'adopter le tracé préférentiel de la 3^{ème} ligne de tramway après prise en compte des remarques de la population, des associations et des instances concernées dans le cadre de la procédure de concertation préalable à la réalisation de l'opération.

Ainsi, le périmètre d'études initialement proposé, doit être adapté en conséquence.

Le nouveau périmètre d'études rectifié, concerne le tracé préférentiel et les variantes principales retenues à ce stade sur les communes de Juvignac, Montpellier, Lattes, Pérols et est défini par une bande de 100 mètres axée sur chaque option de tracé envisagée.

Ce périmètre d'études sera reporté, à titre d'information, sur les documents graphiques des plans locaux d'urbanisme de ces communes pour permettre aux Maires de consulter la Communauté d'Agglomération, dans les conditions prévues à l'article L.421-2-2 du code de l'urbanisme, sur toute demande d'occupation ou d'utilisation du sol dans la bande comprise dans le périmètre d'études.

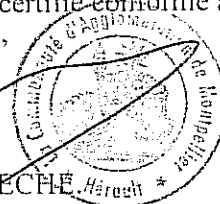
En conséquence, il est proposé au Conseil de bien vouloir :

- approuver le nouveau périmètre d'études relatif à l'opération de réalisation de la 3^{ème} ligne de tramway et de l'extension Ouest de la 1^{ère} ligne, conformément aux plans au 1/10 000^{ème} annexés, sur les communes de Juvignac, Montpellier, Lattes, Pérols,
- autoriser Monsieur le Président ou à défaut Monsieur le Vice-Président de la Communauté d'Agglomération, Président délégué de la Commission Tramway, Transports, Déplacements à signer tout document relatif à cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte.

Pour extrait certifié conforme à l'original.
Le Président,

Georges FRECHÉ, Maire



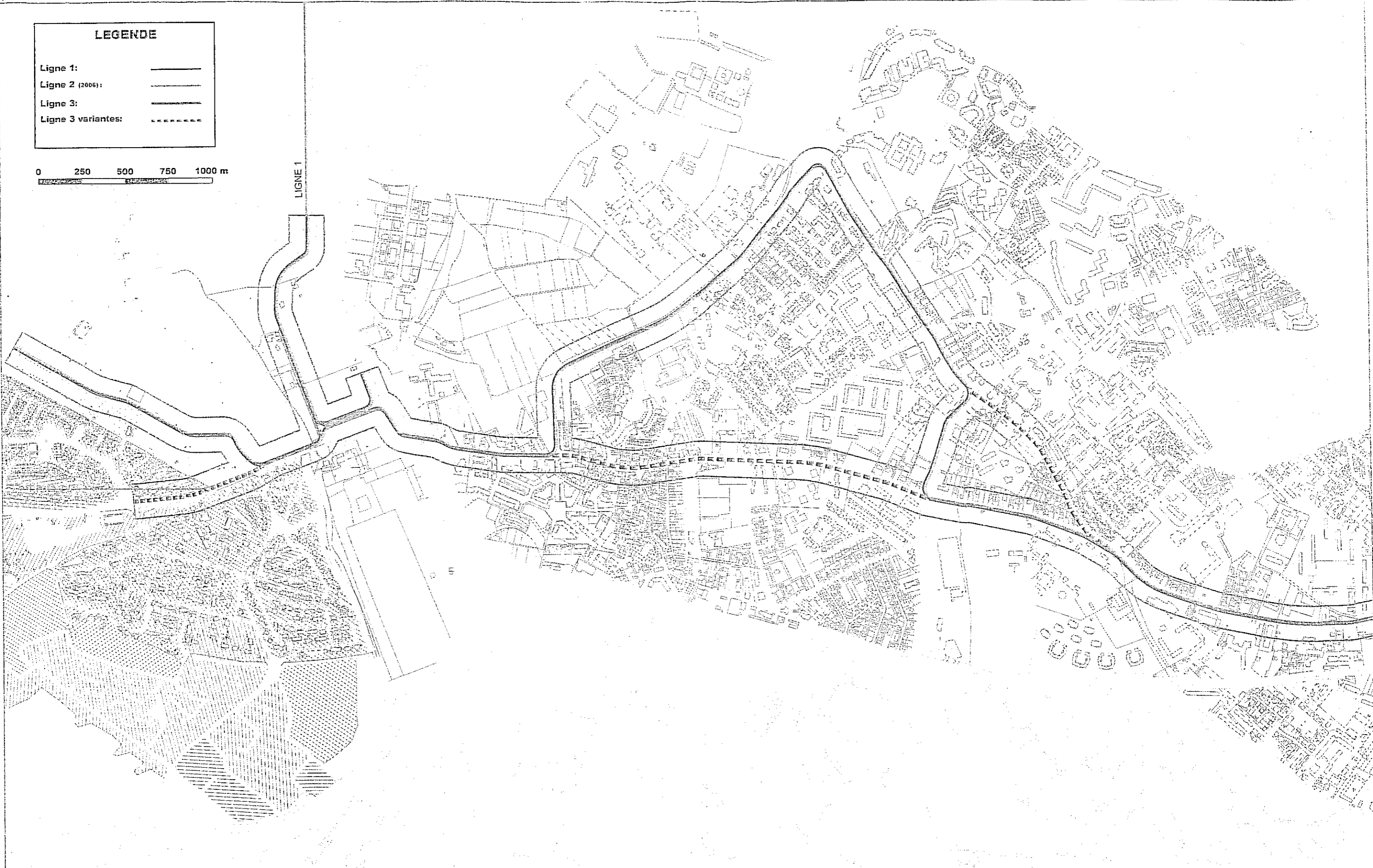
CERTIFIE EXECUTOIRE
PUBLIE LE : 28.10.06
DEPOSE EN PREFECTURE
LE : 29.10.06

LEGENDE

- Ligne 1:
- Ligne 2 (2006):
- Ligne 3:
- Ligne 3 variantes:

0 250 500 750 1000 m

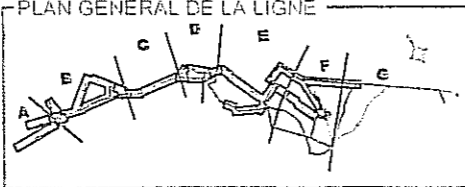
LIGNE 1



MAITRISE D'OUVRAGE



PLAN GENERAL DE LA LIGNE



GROUPEMENT DE MAITRISE D'ŒUVRE

- Ingénierie des Transports urbains & ferroviaires
- Architecture Urbanisme
- Paysagisme Urbanisme
- Infrastructure Environnement
- Infrastructure Réseaux

PERIMETRE D'ETUDE - Planche 1

Echelle : 1/10000
Date : 20/03/06

Format : A3

| projet | code tech. | phase | code géographique | type | société | année n° d'ordre | indice |
|--------|------------|-------|-------------------|------|---------|------------------|--------|
| 3 | T1000 | EPR | LI003 | PLA | AGD | 60160 | A |

LEGENDE

- Ligne 1:
- Ligne 2 (2006):
- Ligne 3:
- Ligne 3 variantes:

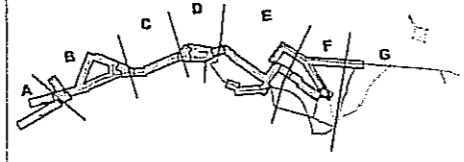
0 250 500 750 1000 m



MAITRISE D'OUVRAGE



PLAN GENERAL DE LA LIGNE



Tramway de Montpellier - Ligne 1

GROUPEMENT DE MAITRISE D'OUVRAGE

Ingénierie des Transports urbains Électriques

Architecture Urbanisme

Paysagisme Urbanisme

Infrastructure Environnement

Infrastructure Réseaux

PERIMETRE D'ETUDE - Planche 2

Echelle : 1/10000

Date : 20/03/06

Format : A3

| projet | code tech. | phase | code géographique | type | société | année n° d'ordre | indice |
|--------|------------|-------|-------------------|------|---------|------------------|--------|
| 3 | T1000 | EPR | LI003 | PLA | ACD | 60160 | A |

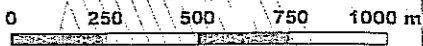
LEGENDE

Ligne 1: _____

Ligne 2 (2006): _____

Ligne 3: _____

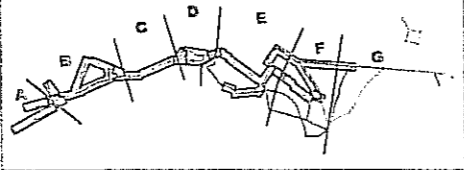
Ligne 3 variantes: _____



MAITRISE D'OUVRAGE



PLAN GENERAL DE LA LIGNE



GROUPEMENT DE MAITRISE D'ŒUVRE

- Ingenierie des Transports urbains & Ferroviaires
- Architecture Urbaine
- Paysagisme Urbaine
- Infrastructure Environnement
- Infrastructure Réseaux

PERIMETRE D'ETUDE - Planche 3

Echelle : 1/10000
Date: 20/03/06

Format : A3

| projet | code tech. | phase | code géographique | type | société | année n° d'ordre | indico |
|--------|------------|-------|-------------------|------|---------|------------------|--------|
| 3 | T1000 | EPR | LI003 | PLA | AGD | 60160 | A |



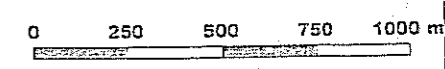
LEGENDE

Ligne 1: ————

Ligne 2 (2006): ————

Ligne 3: ————

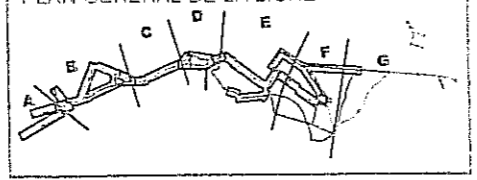
Ligne 3 variantes: - - - - -



MAITRISE D'OUVRAGE



PLAN GENERAL DE LA LIGNE



GRUPEMENT DE MAITRISE D'ŒUVRE

- Ingenierie des transports urbains & ferroviaires
- Architecture Urbanisme
- Paysagisme Urbanisme
- Infrastructure Environnement
- Infrastructure Réseaux

PERIMETRE D'ETUDE - Planche 4

Echelle : 1/10000
Date : 20/03/06

Format : A3

| projet | code tech. | phase | code géographique | type | société | année n° d'ordre | indice |
|--------|------------|-------|-------------------|------|---------|------------------|--------|
| 3 | T1000 | EPR | L1003 | PLA | AGD | 60160 | A |



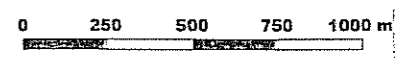
LEGENDE

Ligne 1: —————


Ligne 2 (2000): - - - - -

Ligne 3: = = = = =

Ligne 3 variantes: - · - · - · -



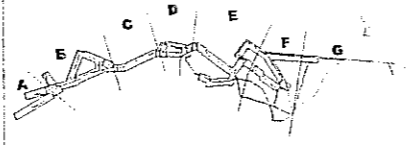
MAIRIE DE MONTPELLIER



Montpellier
Métropole Méditerranéenne

Travaux de l'agglomération de Montpellier

PLAN GÉNÉRAL DE LA LIGNE



PROJET DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DE LA LIGNE 3

GROUPEMENT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Ingenierie des transports urbains & ferroviaires

Architecture Urbanisme

Paysagisme Urbanisme

Infrastructure Environnement

Infrastructure Réseaux

PERIMÈTRE D'ÉTUDE - Parcelle 5

Echelle: 1/10'000

Date: 01/09/06

Formule: AP

| projet | code inch. | phase | code géographique | type | société | année | n° d'ordre | indice |
|--------|------------|-------|-------------------|------|---------|-------|------------|--------|
| | T004 | EPR | 1500 | PLA | POD | 2006 | 01 | E |